



Conseil syndical PETR Syndicat Mixte du Lévézou – Procès-Verbal

**Procès-verbal de la séance du conseil syndical
du 2 février 2023 à 20H30 (Pont de Salars).**

Présents :

Communauté de Communes Pays de Salars

Michel GALIBERT
Nicolas MASSOL
Hervé COSTES
Serge GELY
Julien FAVIER
Daniel JULIEN
Yves REGOURD
Joel VIDAL

Membres titulaires

Éric CHAUCHARD
Régis NESPOULOUS
Jean-Paul LABIT

Membres suppléants

Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Arnaud VIALA

Membres titulaires

Pierre-Louis BERNAD
Thibault VIGUIER
Marcelle ARGUEL

Membres suppléants

Thibault VIGUIER, conseiller suppléant a pris part au vote car, Michel VIMINI, conseiller titulaire est empêché.

Pierre-Louis BERNAD, conseiller suppléant a pris part au vote car, Gilles PLET, conseiller titulaire est empêché.

Jean-Paul LABIT, conseiller suppléant a pris part au vote car Robert BOS, conseiller titulaire est empêché.



Excusés :

Michel VIMINI – Gilles PLET – Robert BOS – Alexis CANITROT

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance.

**Présents : 15 titulaires – 6 suppléants –
Votants : 18**

Yves REGOURD ouvre la séance du conseil syndical.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Président, Yves REGOURD donne lecture du compte administratif il effectue une lecture par chapitre budgétaire lequel compte administratif peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	557 689.54 €	46 389.16 €
Recettes	586 374.82 €	105 360.82 €
Résultat 2022	28 685.28 €	58 971.66 €
Solde reporté 2021	136 430.06 €	169 113.72 €
Résultat avec solde reporté	169 115.34 €	228 085.38 €

Le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion tenu par le comptable public.

Le Président se retire de la séance et Arnaud VIALA demande à l'assemblée délibérante de procéder au vote du compte administratif 2022.

À l'unanimité, le conseil syndical vote l'adoption du compte administratif 2022



AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président dit que le résultat à affecter est de 165 115.34 euros

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement et aucun besoin de financement, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 002 en recettes de fonctionnement soit 165 115.34 euros.

En recettes d'investissement au compte 001 le résultat d'investissement de 228 085.38 sera inscrit.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ladite affectation.

À l'unanimité, le conseil syndical décide d'affecter le résultat tel que présenté.

CREATION DU GIP « AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LEVEZOU »

Il est précisé aux élus, que suite à des échanges avec les services de l'Etat, des modifications ont été apportées à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public. Compte tenu de ces éléments, il convient donc de délibérer à nouveau sur le projet de convention constitutive du GIP tel qu'il a été adressé aux élus et sur les différents points conformément à ce que cela a été exposé sur le rapport de présentation des délibérations

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- *APPROUVE l'adhésion du PETR du Lévézou au Groupement d'Intérêt Public « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou ». En conséquence le conseil autorise l'adhésion du PETR au Groupement et autorise le Président à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à cette adhésion ;*
- *APPROUVE le projet de convention constitutive ;*
- *DESIGNE Arnaud VIALA comme représentant titulaire et Julien FAVIER comme représentant suppléant pour représenter le PETR du Lévézou à l'Assemblée Générale du Groupement et autorise donc Arnaud VIALA à signer la convention constitutive du Groupement ;*
- *DESIGNE, pour représenter la communauté au Cconseil d'Administration du Groupement, les membres ci-après :*
 - *Arnaud VIALA, titulaire – Michel GALIBERT, suppléant.*
 - *Alexis CANITROT, titulaire – Serge GELY, suppléant.*



- **AUTORISE les représentants titulaires du PETR du Lévézou au conseil d'administration à exercer les fonctions de de président du conseil d'administration et éventuellement de directeur dans le cas où l'un d'entre eux serait nommé.**

RETRAIT D'UNE DELIBERATION

Par délibération en date du 29 novembre 2022, le conseil syndical approuvait la création de poste à compter du 14 janvier 2023 d'un emploi contractuel à temps complet de chargé de mission « attractivité accueil de nouvelles populations » Il était mentionné que cet emploi serait occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8-1 du code général de la fonction publique.

Toutefois, par courrier en date du 12 décembre 2022, le sous-préfet de l'arrondissement de Millau, via le contrôle de légalité, a émis un recours gracieux à l'encontre de ladite délibération, en expliquant que ce poste pourrait très bien être occupé par un fonctionnaire et que le recours à l'article L.332.8-1 du code général de la fonction publique n'est possible que s'il s'agit de créer un emploi dont les fonctions sont bien spécifiques et ne s'intègrent à aucun cadre d'emploi.

Conformément à la demande du sous-préfet, il est demandé au conseil de procéder au retrait de la délibération de création de poste.

À l'unanimité, le conseil prend acte de la demande de l'Etat et décide de retirer la délibération précitée.

DETERMINATION DES TARIFS

Yves REGOURD précise que la détermination des tarifs des services offerts aux usagers dans les domaines du sport et de la culture nécessite un positionnement et une délibération du conseil syndical.

Le Président demande aux élus de procéder au vote des tarifs tels qu'ils ont été proposés par les commissions. Voir ci-après.

Pour les stages sportifs, il est proposé qu'ils s'établissent comme suit :

Champs d'activités	Participation par participant
Stages Multisports avec agent PETR	10,00 €
Accrobranche ou Escalade	15,00 €
Activité Quad	15,00 €
Activité Paintball	20,00 €
Activité Karting	25,00 €



Pour les événements de la programmation culturelle, il est proposé qu'ils s'établissent comme suit :

Publics	Participation par participant
Spectacle en salle après 19H - Adulte – Plein tarif	10,00 €
Spectacle en salle après 19H – Moins de 18 ans – Plein tarif	5,00 €
Spectacle en salle journée et après 19H – moins de 6 ans hors scolaire	Gratuit
Spectacle en salle - enfant et adulte (en journée)	5 €
Participation scolaire individuelle (ateliers spectacles)	2,00 €
Stages culturels d'une durée de jours ou plus	30,00 €
Stages ou atelier de médiation culturelle d'une durée d'une journée	15 €
Stages ou ateliers de médiations culturelles d'une durée d'une demi-journée	10 €

À l'unanimité, le conseil syndical adopte les tarifs tels que présentés ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES INTERCOMMUNALES

Il est rappelé à l'assemblée que, chaque année, le Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes, dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le Syndicat Mixte du Lévézou attribue une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.

Plusieurs demandes sont parvenues au PETR et ont été instruites techniquement. Le Président donne lecture des demandes reçues et des propositions d'attribution.

Le Président indique la commission a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

Lévézou Ségala Handball : 1 820 €

Envol Gym : 2 500 €

Lévézou Ségala Rugby : 2 500 €

Jeunesse Sportive Lévézou Football : 1 580 €



Entente Salles Curan – Curan Football : 1 800 €

Il demande au conseil de se positionner sur l'octroi de ces subventions.

À l'unanimité, le conseil syndical valide les montants des subventions tels qu'exposé.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME PARELOUP - LEVEZOU

Il est rappelé que l'Office de Tourisme est l'animateur du territoire du Syndicat en matière touristique.

Il indique que les différents aspects sont détaillés au sein du projet de convention d'objectifs qui a été adressé aux élus.

Il est notamment indiqué que l'Office de Tourisme assure des missions de :

- coordination (accueil et information des touristes et de la population locale), promotion touristique du territoire, accompagnement des différents prestataires du développement touristique local à la mise en marché et à la qualification de l'offre, organisation de manifestations,
- représentation au sein des différentes institutions ou organismes de tourisme,
- de consultation sur des projets de services et d'équipements touchant à l'économie du territoire,

Yves REGOURD propose que le PETR Syndicat Mixte apporte son concours financier à l'association en contrepartie des objectifs définis dans la convention.

Il est proposé au conseil d'octroyer 130 000 euros à l'association à la signature de la convention et le solde lors du vote du budget du PETR.

Le Président demande aux élus s'ils l'autorisent à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme conformément au projet qui leur a été adressé en amont du conseil.

Le Président demande également aux membres de l'assemblée délibérante s'ils sont favorables à octroyer un acompte de 130 000 euros à l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou

À l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer la convention et à verser un acompte tel que précité.

CULTURE SIGNATURE DE CONVENTIONS

Dans le cadre de la programmation culturelle 2023 il est proposé plusieurs dispositifs culturels nécessitant la conclusion d'une convention.

-Dispositif Ciné Lévézou



Dans le cadre de sa programmation culturelle itinérante, le PETR du Lévézou porte depuis plusieurs années un dispositif de cinéma itinérant qui appartient au paysage et qui donne satisfaction à la population.

Il est donc proposé de reconduire ce dispositif dont les principales modalités sont les suivantes :

- Prestation technique portée par l'association « Mondes et Multitudes », dont l'objet est la mise en place de séances de cinéma en milieu rural, en Aveyron,
- Engagement sur 20 séances maximum de cinéma sur l'ensemble du territoire du Lévézou à hauteur de 281 euros par journée de cinéma,
- Chaque commune bénéficie d'un tarif unique de 125 euros par journée de cinéma,

À l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à signer la convention avec l'association Mondes et Multitudes.

-Programmation culturelle « Bicentenaire de la naissance de Jean-Henri Fabre »

Dans le cadre de la programmation culturelle et artistique « les rendez-vous artistiques du Lévézou » il est proposé de contribuer à célébrer le bicentenaire de la naissance de l'entomologiste local, Jean-Henri Fabre.

Il est donc proposé de mener différentes actions complémentaires, à celles qui vont être proposées, plus spécifiquement à destination des scolaires du territoire du Lévézou via deux opérations d'éducation artistique.

Il est proposé d'une part de renouveler l'opération d'éducation artistique « Les petits artistes » avec l'association Aporia Culture.

Ce dispositif se traduit notamment par l'intervention d'une illustratrice dessinatrice, Mathilde Magnan, qui réalise avec les élèves un bestiaire sur les insectes. La sensibilisation au livre, à la nature, à la biodiversité, au monde animal et végétal permet de couvrir des objectifs pédagogiques larges.

Il est proposé d'autre part de conventionner avec Julie Duponche - Patri Minots afin de lui confier l'animation d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires du Lévézou (découverte du travail des entomologistes et de Jean-Henri Fabre à travers ses instruments et ses livres.) Une journée de restitution du travail effectué par les élèves aura lieu à Micropolis à l'occasion d'une visite de la cité des insectes.

Sur ce dernier point, il est proposé que le PETR du Lévézou prenne à sa charge l'animation pédagogique afférente auprès de la Société d'Economie Mixte Cité des Insectes « Micropolis ». Les modalités de prise en charge pourront être déterminées par convention.

Enfin, il est proposé de réaliser une exposition photos de Cédric Rajadel, photographe naturaliste, assorti d'une animation type « balade commentée » pendant la période estivale. Pour ce faire il est proposé de conventionner avec APORIA Culture.

À l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à signer lesdites conventions

-Les Rendez-vous artistiques du Lévézou : création d'une programmation culturelle intitulée « la danse dans tous ses états »



Il existe une offre culturelle et artistique sur le territoire programmée par différents acteurs associatifs et institutionnels, liée à la danse « La danse dans tous ses états », avec une thématique large, programmée sur deux années 2023 et 2024.

Il est proposé de compléter cette offre en 2023 via une convention avec deux compagnies -la compagnie rampante et le compagnie Didier Théron – pour doter le spectateur d'un regard singulier sur la danse au travers de ces deux spectacles « Rococo » et « Gonflé ».

Il est proposé de programmer ces spectacles familiaux à Salmiech le 4 juin 2023.

Pour ce faire des conventions doivent être signées avec les compagnies.

À l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H15

Fait et arrêté, le

13.04.2023

Le secrétaire de
séance

Le Président

Yves Reynard

Silvia Fournier